

Commune de Saint-Yvoine

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2026

Date : Jeudi 5 février 2026 à la Salle du Conseil Municipal, en Mairie, Commune de Saint-Yvoine, à 19h.

Date de la Convocation : 28 Janvier 2026

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Vente de terrains après enquête publique et déclassement avec précision
- Demande de Subvention auprès de la Préfecture « DETR »
- Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental « FIC »

Liste des membres présents : Nathalie DUTHEIL, Thierry DUPOUX, Marie-Pierre GUILLAUME, Mélanie GERARD, Cédric JOVIN, Véronique SABRE, Joffrey BLANC, Dominique ROUGIER, Jean-Yves DEBITON.

Liste des membres représentés : Corinne CUBIZOLLES représentée par Thierry DUPOUX

Liste des membres absents : Delphine DURIF, Sébastien FAUGERAS, Régis ESTORGUES, Philippe BOUDET.

Nom du Président de la séance : Nathalie DUTHEIL.

Nomination du secrétaire de séance : Thierry DUPOUX

La séance débute à 19h.

1. DB 2026 01 01 Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, par Nathalie DUTHEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 8 et 19 décembre 2025.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10

Nombre de Contre : 0

Nombre de Pour : 10

Nombre d'Abstentions : 0

2. DB 2026 02 02 Vente de terrains après enquête publique et déclassement. Annule et Remplace la DB 2025-38-05.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les demandes de riverains pour l'achat de domaine public, après enquête publique et déclassement de ceux-ci, elle propose de déterminer un tarif au m².

Madame le Maire propose de fixer ce tarif à 10,84 € le m².

Soit pour les terrains suivants avec les superficies suivantes :

- M. Jean-Baptiste LE MARRE et Mme Marianne LASSAGNE, Allée Dame Eufraise pour 6 m² soit 65.04 €
- Mme Marie-Agnès GIRABET, Allée Dame Eufraise pour 18 m² soit 195.12 €.
- Mme Jessica MEIGNANT, Allée Dame Eufraise pour 40 m² soit 433.60 €
- M. Julien OLIVIER, Rue de la Trolhée pour 41 m² soit 444.44 €
- M. Tony RIVRON, Rue des Veignauds pour 148 m² soit 1 604.32 €
- M. Joffrey BLANC, Impasse des Ouches pour 148 m² soit 1 604.32 €
- M. Jean JUILLARD, Chemin de Chanteloube pour 55 m² soit 596.20 €
- M. Joffrey BLANC, Impasse du Horst pour 18 m² soit 195.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide les ventes de ces terrains, comme indiqué sur cette délibération ;
- Fixe le prix de ces terrains à 10,84 € le m²
- Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 9 Nombre de Contre : 0
 Nombre de Pour : 8 Nombre d'Abstentions : 1

3. DB 2026 03 03 Demande de Subvention auprès de la Préfecture au dispositif DETR pour l'acquisition de mobilier et de matériel de voirie, et rénovation de l'accueil du secrétariat de la mairie.

Après avoir présenté le projet d'acquisition de mobilier et matériel de voirie, et rénovation de l'accueil du secrétariat de la mairie, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet peut prétendre à la subvention nommée Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux auprès de la Préfecture.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner pouvoir afin de transmettre ce dossier à la Préfecture avec le plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes	
Descriptif	Montant HT	Montant TTC	Financeurs	Montant
Bureau du secrétariat	1 330,76	1 596,91 €	Préfecture DETR 40 %	7 206,00 €
Fauteuil de bureau	303,10 €	363,72 €	Conseil Départemental FIC 40 %	5 669,00 €
Réfection Peinture Accueil	1440,00 €	1 728,00 €	API Fonds de Concours déjà obtenu	1 536,00 €
Benne Loiseau	515,00 €	618,00 €		
Débroussailleuse	732,50 €	879,00 €		
Mobilier, Voirie, Salles et Cantine	7 772,91 €	9 327,49 €		
Portes pour placards secrétariat	5 920,00 €	7 104,00 €		
			Charge à la Commune	3 603,27 €
TOTAL	18 014,27 € €	21 617,12 €	TOTAL	18 014,27 €

Reste à Charge à la commune HT	3 603,27 €	
TVA à récupérer 2 ans après		3 602,85 €
Impact sur le budget 2026	7 206,12 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne pouvoir à Mme le Maire, Nathalie DUTHEIL afin de présenter un dossier de demande de subvention pour 2026, concernant l'acquisition de mobilier et matériel de voirie, et rénovation de l'accueil du secrétariat de la mairie.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 10 Nombre d'Abstentions : 0

4. DB 2026 04 04 Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental au dispositif FIC pour l'acquisition de mobilier et matériel de voirie, et rénovation de l'accueil du secrétariat de la mairie.

Après avoir présenté le projet d'acquisition de mobilier et matériel de voirie, et rénovation de l'accueil du secrétariat de la mairie, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet peut prétendre à la subvention nommée Fond d'Intervention Communal auprès du Conseil Départemental.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner pouvoir afin de transmettre ce dossier au Conseil Départemental avec le plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes	
Descriptif	Montant HT	Montant TTC	Financeurs	Montant
Bureau du secrétariat	1 330,76	1 596,91 €	Préfecture DETR 40 %	7 206,00 €
Fauteuil de bureau	303,10 €	363,72 €	Conseil Départemental FIC 40 %	5 669,00 €
Réfection Peinture Accueil	1440,00 €	1 728,00 €	API Fonds de Concours déjà obtenu	1 536,00 €
Benne Loiseau	515,00 €	618,00 €		
Débroussailleuse	732,50 €	879,00 €		
Mobilier, Voirie, Salles et Cantine	7 772,91 €	9 327,49 €		
Portes pour placards secrétariat	5 920,00 €	7 104,00 €		
			Charge à la Commune	3 603,27 €
TOTAL	18 014,27 € €	21 617,12 €	TOTAL	18 014,27 €

Reste à Charge à la commune HT	3 603,27 €	
TVA à récupérer 2 ans après		3 602,85 €

Impact sur le budget 2026	7 206,12 €	
---------------------------	------------	--

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne pouvoir à Mme le Maire, Nathalie DUTHEIL afin de présenter un dossier de demande de subvention pour 2026, concernant l'acquisition de mobilier et matériel de voirie, et rénovation de l'accueil du secrétariat de la mairie.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 Nombre de Contre : 0
 Nombre de Pour : 10 Nombre d'Abstentions : 0

La séance est levée à 19h50.

Le Procès-Verbal est arrêté le (date de la séance suivante) : 9 mars 2026

Le Maire.

Le Secrétaire de Séance du 9 mars 2026.

